



COMMUNE DE PALLUAU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2018 – 19H00
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : MM. Robert BOURASSEAU – Patrick GINEAU – Guillaume BUTEAU – Cédric IDIER - MMES Marcelle BARRETEAU – Eléna BOULIAU – Monique DIERCKENS – Emilie JULLIEN

Excusés : Pascal AVRIT - Emmanuel ARNAUD – Pascal TRETON – Jocelyne PORTRAT

Secrétaire de séance : Guillaume BUTEAU

Présents 8 - Votants 8

Convocations adressées 17/02/2018

CRS publié le 23/02/2018

DÉLIBÉRATION N° 1 – AJOUT – SUPPRESSION À L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après délibération, décide la suppression des délibérations suivantes :

- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 14 DÉCEMBRE 2017 PORTANT SUR L'OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018
- CONVENTION AVEC LE RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

et l'ajout suivant :

- ADHÉSION AU DISPOSITIF INITIÉ PAR LA CCI « PRÉFÉRENCE COMMERCE »

DÉLIBÉRATION N° 2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JANVIER 2018

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 26 JANVIER 2018.

Guillaume BUTEAU souhaite ajouter à la délibération n° 20181D8 – HORAIRES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE À LA RENTRÉE 2018 que deux propositions de changement d'horaire ont été imaginées par le conseil municipal et que l'objectif est de trouver une solution qui satisfasse au mieux les préoccupations des enfants, de l'équipe pédagogique et du personnel communal.

DÉLIBÉRATION N° 3 - DÉCISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire prises dans le cadre de sa délégation :

MARCHÉS PUBLICS - CONTRATS

N°	DATE	TIERS	OBJET	DURÉE/OBS.	MONTANT HT
2018MP1	23/1	TURQUAND	AVENANT LOT 3 CHAUFFAGE-PLOMBERIE	SALLE REPOS + BUREAU 4 /LOCAL TECHNIQUE	2 078,63€

NON EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

N°	ADRESSE DU BIEN	SECTION CADASTRALE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE M2
2018/U/02	3 RUE DU MOULIN DU TERRIER	AB 3 ET 5	Habitation	802

CONVENTIONS

N°	DATE	TIERS	OBJET	MONTANT
2018C2	24/1	CONSEIL DEPARTEMENTAL	ASSAINISSEMENT - ASSISTANCE TECHNIQUE 2018 (AVENANT)	390,95 € HT
2018C3	22/2	CC VIE ET BOULOGNE	CONVENTION MISE A DISPOSITION "JEUX M'ÉCLATE" ASMAT	-

DÉLIBÉRATION N° 4 – ADHÉSION AU DISPOSITIF CCI « PRÉFÉRENCE COMMERCE »

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Marcelle BARRETEAU et après délibération, décide d'adhérer au dispositif initié par la Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée « Préférence Commerce ». La prise en charge financière de la commune est fixée à 50% du montant de l'adhésion soit 120 € HT par adhérent.

Ce dispositif permet l'attribution d'un label à un commerçant candidat disposant d'une surface de vente ou d'une vitrine, après validation par un cabinet d'audit d'un référentiel composé de 80 critères communs répartis en 4 grands thèmes,

- L'environnement et l'aspect extérieur du point de vente
- L'aspect intérieur du magasin
- La gestion des relations clients
- Exploitation / Gestion

Séance levée à 21h30

Robert BOURASSEAU – président de séance